RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
direction
générale
des enseignements

Nouméa, le 14 MAR. 2013

CIRCULAIRE

EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - SESSION 2013

DANS LES SECTEURS DISCIPLINAIRES :
ARTS,
ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (ANGLAIS) ET FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Références : Arrêté du 23 décembre 2003 et note de service n°2004-175 du 19/10/2004.

Division des Examens et Concours

VR/DEXCO/FB/JJ
n° 3211/239

Affaire suivie par
JOYAULT Jacqueline
Bureau 222
Téléphone
(687) 26 62 28
Fax
(687) 26 61 73
Mél.
jjoyault
@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

http://www.ac-noumea.nc

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS PAR DOSSIER :

du **lundi 18 mars 2013** au **vendredi 31 mai 2013** (16h00)

CONDITIONS REQUISES :

La certification complémentaire est ouverte aux enseignants du 2nd degré, tant du public que du privé, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère chargé de l'Education et aux enseignants du 1er degré du privé, dans les options suivantes:

- arts : cinéma et audiovisuel, histoire de l'art , théâtre,
- enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (anglais),
- français langue seconde.

– Enseignant titulaire ou stagiaire en situation

L'inscription se fait au moyen d'un dossier joint ci-dessous qui doit être retourné pour le 31 mai 2013 délai de rigueur, accompagné d'un mémoire dactylographié de 5 pages maximum.

Ce mémoire devra préciser les titres et diplômes obtenus en France où à l'Etranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant, la participation à un module complémentaire.
Il présentera d'autre part les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel et de sessions de formations auxquels le candidat a pu participer.
L'expérience qui lui paraît la plus significative fera l'objet d'un développement commenté.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, quel que soit le motif invoqué, il n'est pas possible d'accepter un dossier après le 31 mai 2013 (le cachet de la poste faisant foi).

Pour le Vice-Recteur
Le Chef de la Division
Des Examens et concours

MINISTERE EDUCATION NATIONALE VICE RECTORAT Division Des Examens et Concours Nouvelle-Calédonie

Frédéric BLAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements

ANNEE 2013

DOSSIER D'INSCRIPTION
A L'EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

DU LUNDI 18 MARS 2013 AU VENDREDI 31 MAI 2013 (16h00)

Division des Examens et Concours

1 avenue des Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa cedex

Tel : (687) 26.61.70
fax : (687) 26.61.73

http://www.ac-noumea.nc

NOM :.....Nom de jeune fille .....

PRENOMS .....

Né(e)le:.....à :.....

Adresse :.....

SITUATION ACTUELLE :

☐ 1 – Enseignant titulaire du 2nd degré - de l'enseignement public
- de l'enseignement privé

☐ 2 – Enseignant titulaire du 1er degré de l'enseignement privé

☐ 3 – Stagiaire en situation

Discipline enseignée :.....

Etablissement d'exercice :.....

OPTION CHOISIE : (entourer l'option choisie)

1 – Arts : Options : cinéma/audiovisuel , histoire de l'art , théâtre

2 – Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (anglais)

3 – Français langue seconde

Le dossier est à retourner à la division des examens et concours, pour le 31 mai 2013 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, accompagné du mémoire (en double exemplaire), de l'arrêté de titularisation ou de l'arrêté de nomination en tant que stagiaire.

A....., le.....

Signature